



Résumé du rapport de la Cour des comptes Les grands chantiers patrimoniaux du ministère de la Culture – Juin 2026

La Cour des comptes alerte sur l'ampleur des besoins de rénovation du patrimoine culturel de l'État. Après plus de **2 milliards d'euros investis entre 2015 et 2025 dans quatorze grands chantiers**, les besoins pour la période **2026-2035 pourraient atteindre au minimum 5 milliards d'euros**.

Parmi les projets les plus importants figurent notamment la rénovation du Centre Pompidou, de l'Opéra Bastille, de la Cité des sciences et de l'industrie ou encore le projet « Louvre Nouvelle Renaissance ».

Cette hausse considérable des besoins s'explique par le vieillissement des monuments historiques mais aussi des grands équipements culturels construits dans les années 1970 à 1990. Ces bâtiments nécessitent aujourd'hui des travaux lourds de rénovation, de mise aux normes de sécurité et d'amélioration énergétique.

Jusqu'à présent, le financement de ces grands chantiers a reposé sur plusieurs sources : les crédits du ministère de la Culture, des financements exceptionnels de l'État, le mécénat privé et des ressources extérieures comme l'accord du Louvre Abu Dhabi. Mais ces ressources exceptionnelles diminuent alors que les besoins continuent d'augmenter.

La Cour souligne également des faiblesses dans le pilotage des grands projets. Plusieurs chantiers ont connu des dépassements de coûts importants, représentant plus de **375 millions d'euros** au total. Elle pointe également un manque d'anticipation, un entretien parfois insuffisant des bâtiments et l'absence d'une programmation suffisamment claire des investissements.

Face à cette situation, la Cour recommande la mise en place d'un véritable **plan pluriannuel des grands chantiers**, permettant de définir les priorités, d'organiser le calendrier des travaux et de sécuriser les financements nécessaires.

Mise en perspective : une question de choix budgétaires

Le rapport ne traite pas de l'audiovisuel public, mais il ouvre indirectement une réflexion plus large sur la répartition des moyens consacrés à la politique culturelle française.

Aujourd'hui, l'audiovisuel public représente environ **4 milliards d'euros de financement annuel**, tandis que les crédits consacrés au patrimoine se situent autour de **1,1 à 1,3 milliard d'euros**. À cela s'ajoutent les budgets destinés à la création artistique, au spectacle vivant, au livre et aux actions de transmission culturelle.

Il ne s'agit pas d'opposer l'audiovisuel aux musées, aux monuments ou aux autres formes de création. En revanche, dans un contexte où le patrimoine nécessite plusieurs milliards d'euros d'investissements au cours des prochaines années, la question de l'équilibre des priorités culturelles et des moyens alloués se pose nécessairement.

Conclusion

La Cour des comptes lance une alerte : la France possède un patrimoine culturel exceptionnel, mais son entretien fait face à un véritable mur d'investissements. Sans une stratégie de long terme et une programmation financière claire, l'État devra faire des choix difficiles pour préserver durablement ce patrimoine.